

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Grande Aquitaine

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale

EUROPLASMA SA

471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de présentation relatif à la quote-part de situation négative des filiales mises en équivalence, tel que décrit dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence selon les modalités décrites dans la note 6.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

La société constitue des dépréciations de ses créances rattachées à des participations selon les modalités décrites dans la note 6.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma, décrite dans la note 6.5 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation négative de ses filiales mises en équivalence, tels que décrits dans la note 6.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 6.5 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Toulouse et Le Tourne, le 27 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

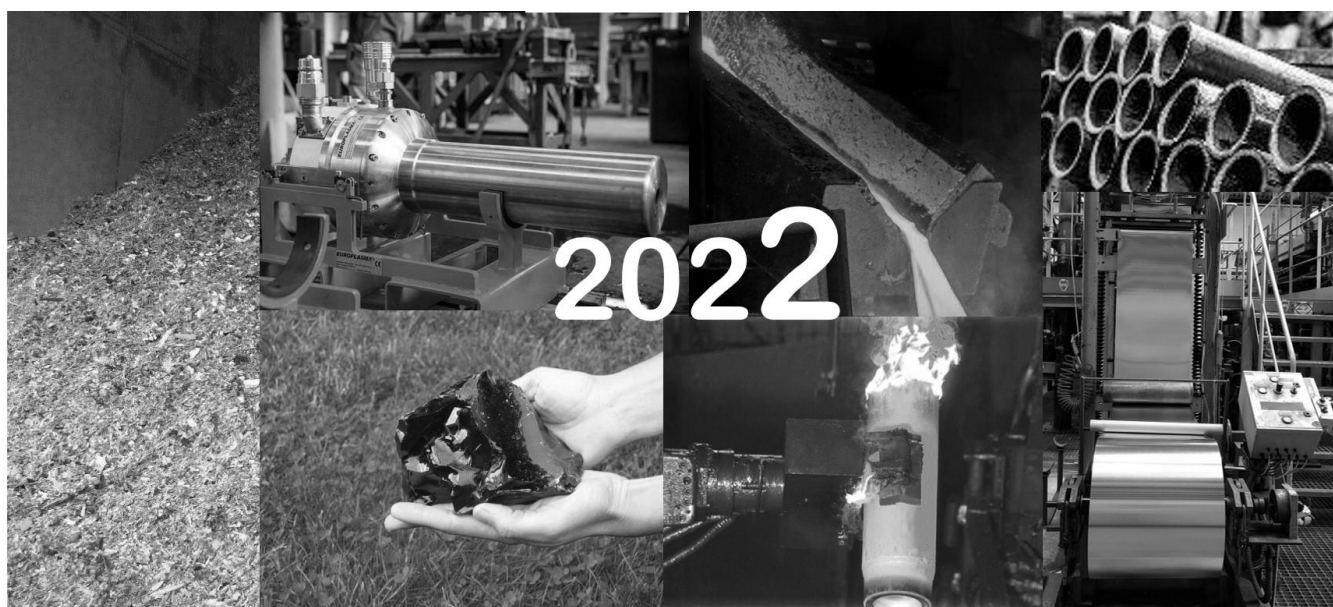


Bertrand Cuq
Associé



Nicolas de Laage de Meux
Associé

Comptes consolidés IFRS



inertam

CHOPEX

Les forges de Tarbes
GROUPE EUROPLASMA

LES FORGES DE GERZAT

SATMA INDUSTRIES
GROUPE EUROPLASMA

ALEUP
Euronext
GROWTH

Société Anonyme au capital de 9 125 940 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1.	ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2022	12
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	24
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	53
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	60
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	61
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	63
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	65
NOTE 13.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	65

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Goodwill	6.1	0	8	-8
Autres immobilisations incorporelles	6.2	167	168	-1
Immobilisations corporelles	6.3, 6.4	29 060	19 150	9 910
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	6.7	7 491	7 363	128
Impôts différés actifs	6.13	952	395	557
Actifs non courants		37 669	27 085	10 585
Stocks et en-cours	6.6	6 627	3 006	3 621
Clients et comptes rattachés	6.7	3 174	935	2 239
Autres créances opérationnelles	6.7	4 057	3 756	300
Impôts courants - actif	6.8	0	0	0
Autres actifs courants	6.7	734	3 181	-2 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	2 412	2 478	-66
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		17 003	13 356	3 648
Actif		54 673	40 440	14 232
Capital	6.14	4 088	140 648	-136 561
Primes liées au capital		72 444	68 017	4 426
Réserves et report à nouveau		-54 047	-190 642	136 595
Résultat de l'exercice	7	-15 924	-12 673	-3 251
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	6.14	6 560	5 351	1 209
Intérêts hors groupe	6.14	-743	-877	134
Capitaux propres		5 817	4 474	1 344
Avantages du personnel non courants	6.10	647	769	-121
Provisions non courantes	6.11	4 194	0	4 194
Dettes financières non courantes	6.9	3 455	2 923	533
Impôts différés passifs	6.13	4 842	1 884	2 959
Participations dans les entreprises associées	6.5	0	452	-452
Autres passifs financiers non courants	6.12	8 273	8 291	-18
Passifs non courants		21 413	14 318	7 095
Provisions courantes	6.11	1 617	2 434	-817
Dette financières courantes	6.9	4 516	1 269	3 247
Fournisseurs et comptes rattachés	6.12	3 873	2 970	903
Impôts courants - passif	6.13	25	43	-18
Autres dettes opérationnelles	6.12	8 468	6 176	2 292
Autres passifs courants	6.12	8 944	8 756	188
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		27 443	21 649	5 794
Passif		54 673	40 440	14 232
Capitaux propres par action en €/par action		1,60	0,08	1,53
Capitaux propres dilués par action en €/par action		1,28	0,05	1,23
Nombre d'actions	6.14	4 087 578	70 324 154	-66 236 576
Nombre d'actions dilué	6.14	5 126 404	99 008 507	-93 882 103

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	14 520	9 804	4 716
Autres produits d'exploitation	7.2	974	2 017	-1 043
Achats consommés	7.3	-9 178	-6 167	-3 011
Charges externes	7.3	-6 487	-5 676	-812
Charges de personnel	7.4	-11 080	-8 863	-2 217
Autres charges d'exploitation		-159	-89	-70
Taxes	7.6	-404	-296	-108
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-4 244	-2 308	-1 936
Résultat opérationnel courant		-16 058	-11 577	-4 481
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence		0	0	0
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	7 715	5 138	2 577
Résultat opérationnel		-8 343	-6 439	-1 904
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7.8	8	2	6
Cout de l'endettement financier brut	7.8	-5 657	-6 274	617
Cout de l'endettement financier net	7.8	-5 650	-6 273	623
Autres produits financiers	7.8	67	812	-745
Autres charges financières	7.8	-2 067	-623	-1 444
Résultat financier	7.8	-7 649	-6 084	-1 565
Impôt sur les bénéfices	7.9	241	299	-58
Résultat net des sociétés intégrées		-15 751	-12 224	-3 527
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	-451	451
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-15 751	-12 675	-3 076
Intérêts minoritaires (bénéfice) / perte	6.14	-173	2	-175
Résultat net (part du Groupe)		-15 924	-12 673	-3 251
Résultat de base par action en €/par action		-0,003	-0,423	0,420
Résultat dilué par action en €/par action		-0,003	-0,216	0,213
Nombre moyen d'action	6.14	6 049 549 336	29 982 557	6 019 566 779
Nombre moyen d'action dilué	6.14	6 050 588 162	58 666 910	5 991 921 252

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net de la période		-15 751	-12 675	-3 076
Eléments non recyclables au compte de résultat		450	209	0
Ecart actuariel des engagements sociaux		457	211	246
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		-7	-2	-5
Eléments recyclables au compte de résultat		-39	123	-162
Ecart de conversion des sociétés intégrées		-39	123	-162
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		0	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				0
Total autres éléments du résultat global		411	332	79
Résultat global		-15 339	-12 343	-2 996
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-15 513	-12 345	-3 168
- attribuable aux intérêts hors Groupe (bénéfice) / perte		-173	2	171

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Autres Réserves Groupe				Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
			Réserves de conversion	Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves	Total				
Situation à la clôture de l'exercice 2020	20 898	67 797	-8	-436	67 464	67 020	-171 292	-15 577	-875	-16 452
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	123	0	0	123	0	123	0	123
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	-12 673	-12 673	-2	-12 675
Total des pertes et profits de la période	0	0	123	0	0	123	-12 673	-12 550	-2	-12 552
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	119 750	220	0	0	-2 000	-2 000	0	117 970	0	117 970
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	388	388	0	388	0	388
Autres variations	0	0	0	0	-84 880	-84 880	0	-84 880	1	-84 879
Situation au 31/12/2021	140 648	68 017	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 331	-876	4 475
Situation à la clôture de l'exercice 2021	140 648	68 017	115	-436	-19 028	-19 349	-183 965	5 351	-876	4 475
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	-15 924	-15 924	173	-15 751
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	0	0	0	-15 924	-15 924	173	-15 751
Variation de périmètre et de taux d'intérêt	0	0	0	0	21	21	0	21	-39	-18
Augmentation de capital	786 106	4 509	0	0	-4 900	-4 900	0	785 715	0	785 715
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réduction de capital	-922 667	-82	0	0	922 750	922 750	0	0	0	0
Autres variations *	0	0	-39	0	-768 565	768 604	0	-768 604	0	-768 604
Situation au 31/12/2022	4 087	72 444	76	-436	130 278	129 918	-199 889	6 560	-742	5 818

*Les autres variations correspondent aux compensations financières liées au contrat de financement de 100 M€ (voir note 6.9.2)

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net total consolidé	-15 751	-12 675	-3 076
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	0	451	-451
Elim. des amortissements et provisions	6 239	2 679	3 560
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-350	-787	436
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	417	-1	418
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	0	388	-388
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-7 645	-5 491	-2 154
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-17 091	-15 436	-1 655
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-241	-299	58
Elim. du coût de l'endettement financier net	5 657	6 274	-617
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-11 674	-9 460	-2 214
Incidence de la variation du BFR	6 628	-8 908	15 536
Impôts payés	-92	153	-245
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-5 139	-18 215	13 076
		0	
Incidence des variations de périmètre	332	771	-439
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 903	-5 419	2 516
Acquisition d'actifs financiers	0	-9	9
Variation des prêts et avances consentis	-1 584	-1 070	-514
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27	-27
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-4 155	-5 700	1 545
Augmentation de capital	11 100	20 000	-8 900
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0	0	0
Émission d'emprunts	4 753	3 056	1 697
Remboursement d'emprunts	-1 288	-807	-481
Intérêts financiers nets versés	-5 338	-119	-5 219
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 227	22 129	-12 903
Incidence de la variation des taux de change	6	106	
Variation de la trésorerie	-62	-1 680	1 618
Trésorerie d'ouverture	2 473	4 153	-1 680
Trésorerie de clôture	2 411	2 473	-62

Activités opérationnelles :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement correspond essentiellement au résultat opérationnel courant minoré des variations des amortissements (+6,2 M€), retraitée en 2022 du Badwill sur l'acquisition des actifs de Satma Industries (-7,9 M€) et en 2021 du Badwill sur l'acquisition de Tarbes (-5,5 M€).

Activités d'investissement :

Ces flux correspondent principalement aux investissements corporels et aux augmentations des dépôts de garantie notamment pour Satma Industries, ainsi que de la variation des avances auprès des entités Field mises en équivalence.

Activités de financement :

Les flux de financement se composent de :

- +11,1 M€ d'augmentation de capital (relative aux d'OCA tirées en 2022). Les augmentations de capital réalisées par compensation de créance soit avec des honoraires, soit des pénalités ou des décotes n'ont pas d'impact sur la trésorerie, et ne sont donc pas présentées sur cette ligne ;
- Des remboursements d'emprunts pour 1,3 M€ (principalement la dette de location et le crédit-bail) ;
- L'émission d'emprunts pour 4,8 M€, correspondant principalement à une avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine pour 1,7 M€ et le nouvel emprunt de 2,8 M€

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2022	12
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
2.1	BASE DE PREPARATION	16
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	17
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	18
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	18
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	18
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	19
4.1	RISQUES DE MARCHE	19
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	19
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	20
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	21
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	21
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	23
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	23
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	24
6.1	GOODWILL	24
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
6.4	CONTRATS DE LOCATION ET CREDIT-BAIL INCLUS DANS LE TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS	29
6.5	ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	31
6.6	STOCKS ET EN-COURS	31
6.7	ACTIFS FINANCIERS	33
6.8	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	36
6.9	DETTES FINANCIERES	36
6.10	AVANTAGES DU PERSONNEL	42
6.11	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	43
6.12	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	45
6.13	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	47
6.14	CAPITAUX PROPRES	49
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	53
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	53
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	54
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	55
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	56
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	56
7.6	TAXES	57
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON RECURRENTS	57
7.8	RESULTAT FINANCIER	57
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	58
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	60
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	60

8.2	ENGAGEMENTS DONNES -----	60
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE -----	61
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES -----	63
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	64
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	65
NOTE 13.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE -----	65

NOTE 1. ACTIVITE DU GROUPE EUROPLASMA ET FAITS MARQUANTS 2022

L'exercice 2022 a été marqué par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1. Le Groupe Europlasma

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier du Groupe Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement.

Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'étendre les champs d'application de sa torche à plasma et de développer, après l'amiante, des solutions de traitement ultime des déchets dangereux, et de répondre aux grands enjeux environnementaux de notre époque, Europlasma a développé un procédé unique de recyclage des déchets issus de la production de l'aluminium.

Le succès de ce nouveau procédé accroît l'ambition d'Europlasma de valoriser les matières premières extraites lors du traitement de déchets complexes dans un cercle vertueux de production en économie circulaire. Une première utilisation interne de cet aluminium recyclé pourra intervenir dans la composition des réfractaires des fours industriels exposés à de très hautes températures.

Dans ce cadre, l'intégration de l'activité de production de corps creux (Les Forges de Tarbes) et le projet de construction d'une usine dernière génération, unique en Europe, pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium (Les Forges de Gerzat) permettront une intégration directe de cet aluminium recyclé.

Traitement déchets dangereux

Les tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz liées à la guerre en Ukraine depuis février 2022 a fortement pénalisé la production de l'usine de traitement des déchets amiantés. En effet, dans ce contexte il a été décidé de ne pas redémarrer le four de traitement après la maintenance programmée du second semestre. Inertam a ainsi traité 1 896 tonnes de déchets amiantés en 2022 et le stock de déchets amiantés non traités s'établit au 31 décembre 2022 à 3.148 tonnes.

La réception des déchets sur le site a toutefois été maintenue et l'équipe du service des ventes a été renforcée ce qui a permis de constater une dynamique commerciale sur la fin de période avec la signature de plusieurs contrats de partenariat avec des acteurs de la collecte des déchets et notamment en Suisse et en Italie.

Décarbonation

Dans le cadre de la réorientation du site de CHO Morcenx au moyen du développement d'une activité de préparation de combustibles solides de récupération (« CSR »), Europlasma avait signé en 2021, via sa filiale Chopex, un premier contrat d'ampleur qui portait sur le traitement de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets sur 5 ans pour un chiffre d'affaires minimum estimé à 4,5 M€.

En date du 6 janvier 2022, Europlasma a annoncé la signature d'un avenant audit contrat venant doubler la production annuelle de CSR pour atteindre un minimum de 9 M€ sur 5 ans. Europlasma et son partenaire ont en outre convenu d'une hausse du prix de la tonne produite compte tenu notamment de la hausse du prix de l'énergie.

Au cours de l'exercice 2022, 14 863 tonnes de CSR ont pu être préparées, représentant un chiffre d'affaires de 793 K€. La capacité actuellement autorisée de 55.000 tonnes traitées par an sur le site de CHO Morcenx permet d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de l'industriel.

Industrie

- **Fabrication de corps creux**

L'activité de production de corps creux par la filiale Les Forges de Tarbes a redémarré au 1er avril 2022 avec le passage au tarif d'été de l'électricité. Bénéficiant de contrats de production dans lesquels les prix de l'énergie et des matières premières sont indexés sur leur cours en temps réel, l'activité des Forges de Tarbes a pu se poursuivre en période hivernale. En 2022, 8 098 corps creux ont ainsi été produits.

En outre, les Forges de Tarbes ont reçu une nouvelle commande de son client historique pour la fourniture de 30.000 corps creux. Ce nouveau contrat représente un chiffre d'affaires de plus de 8 M€. Dans ce cadre, les Forges de Tarbes ont encaissé un acompte de 2,5M€ à la signature du contrat, en octobre 2022.

- **Production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium**

Par jugement en date du 25 mars 2022, le Tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de cession du fonds de commerce et des actifs de la société Satma PPC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 2 ZA la Chandelière 38570 Goncelin et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 503 053 241 (ci-après « Satma PPC ») au profit de la société Europlasma, avec faculté de se substituer, en tout ou partie, une filiale créée ou à créer contrôlée à 100% par Europlasma.

Dans ce cadre, l'activité et le fonds de commerce de Satma PPC ont été reprises par la société ad hoc Satma Industries, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2022 et détenue à 100% par Europlasma.

Satma Industries est un fabricant d'anodes en aluminium pour condensateurs électrolytiques.

L'offre de reprise comprend le maintien de la production sur le site actuel à Goncelin (38) et la conservation de l'intégralité des emplois. Elle vise à terme la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

Cette reprise vise la création d'une filière intégrée de production puis de transformation de produits finis en aluminium, aluminium-composite et autres matériaux (acier-laiton, superalliage, etc.) à destination notamment des secteurs de la défense et de l'énergie.

- **Lancement du projet des Forges de Gerzat**

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a démarré le projet de construction d'une usine dernière génération à Cébazat (63), pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium. Ce projet d'un investissement total de 100 M€ est soutenu par l'Etat français, la région Auvergne-Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole et s'inscrit dans le cadre du déploiement de la seconde phase du plan stratégique d'Europlasma.

L'objectif de ce projet est de créer une usine de production de corps creux en aluminium d'une part, un centre de R&D de renommée mondiale sur les techniques de filage inverse sur les métaux non ferreux, d'autre part. Les bouteilles haute pression seront principalement destinées aux secteurs du médical et de la défense, imposant de travailler sur des technologies complexes à forte valeur ajoutée et sur des volumes de commandes très variables.

La livraison de l'usine initialement prévue pour 2024 est actuellement retardée notamment en raison de l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie et de la redéfinition du projet. Le Groupe poursuit les études avec l'ensemble des parties prenantes en vue de redéfinir les éléments de coûts et de rentabilité du projet.

Solution plasma

- **Évolution des développements en Chine**

Depuis la signature du partenariat entre la filiale chinoise du Groupe, la société Europlasma Environmental Technologies Co. Ltd. (« EET »), et l'Université Hangzhou Dianzi (« UHD »), les équipes sur place réalisent en laboratoire les tests nécessaires

à la définition et à la validation des procédés de traitement de deux typologies de déchets distincts : les déchets d'aluminium et les cendres volantes.

Transformer les déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

Pour les déchets d'aluminium, il s'agit du développement d'un procédé nouveau, incluant une torche à plasma, permettant de recycler les déchets ultimes de l'industrie du recyclage et de l'électrolyse de l'aluminium actuellement classés « déchets dangereux » et présents en grande quantité en Chine.

Le 9 mai 2022, le Groupe a annoncé les résultats positifs de nouveaux essais en vue de la commercialisation prochaine d'unités de traitement ultime des déchets d'aluminium par torche plasma.

Europlasma a réalisé, après optimisation de son procédé de traitement, une nouvelle série de tests en partenariat avec UHD. Ils ont permis de traiter des déchets d'aluminium et de récupérer une alumine d'une pureté supérieure à 80%, confirmé par un laboratoire indépendant, contre 70 % précédemment.

Europlasma démontre ainsi la possibilité de transformer, grâce à son procédé innovant, des déchets ultimes d'aluminium, dont la toxicité est avérée, en une matière première inoffensive et à forte valeur ajoutée. Le Groupe s'inscrit ainsi une nouvelle fois, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué par Inertam pour l'amiante, dans sa stratégie de traitement définitif de déchets dangereux et de valorisation de coproduits dans un cercle vertueux d'économie circulaire. Cette matière première recyclée pourra ainsi venir se substituer totalement ou partiellement à des matières premières vierges, notamment dans des matériaux réfractaires ou comme additif dans de nombreuses applications.

Une offre pour les cendres volantes en préparation

Concernant les cendres volantes (REFIOM), EET a finalisé la mise en place du four pilote pour leur traitement définitif sur son centre R&D commun avec UHD. Le procédé historique de vitrification d'Europlasma a été adapté à la typologie des cendres volantes du marché chinois qui sont fortement concentrées en chlore.

Des tests ont été réalisés sur un panel de cendres d'incinération provenant notamment des signataires des lettres d'intention qui sont en attente d'une solution durable pour le traitement de leurs résidus ultimes.

- **Partenariats pour la capture et la valorisation du CO2**

La société Field Intelligence Energy (« FIE »), dans laquelle Europlasma détient une participation de 49%, a signé en juin 2022 un accord avec Pronova Energy, une société formée par Ad Astra Rocket Costa Rica SRL et la société Mesoamérica dans le but de développer un premier projet de production d'hydrogène vert dans la ville de Libéria au Costa Rica à travers la construction d'une centrale destinée à alimenter des flottes de camions à hydrogène, précédemment propulsés au diesel.

Au-delà de ces avancées dans des infrastructures de production d'hydrogène pour la mobilité décarbonée, FIE poursuit son développement technologique en faveur d'un recours aux technologies plasma pour dépolluer l'industrie du pétrole afin de tendre vers la création d'un « Baril Vert », dans lequel l'ensemble de la chaîne de production de l'hydrocarbure serait décontaminé.

1.2. Faits marquants 2022

Opération sur capital

- **Poursuite du financement obligataire et mise en place d'un emprunt en dette**

Le contrat de BEOCABSA conclu le 16 avril 2021 s'est poursuivi sur l'exercice 2022.

Ainsi, la Société a procédé aux tirages de 16 tranches d'OCABSA ayant donné lieu à l'émission de 1 600 OCA pour un montant nominal total de 16 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, l'intégralité des 1 600 OCA émises ont été converties et ont donné lieu à l'émission de (i) 368.135.300 actions de 2 euros de valeur nominale chacune ; (ii) 40.414.382.760 actions de 0,0001 euro de valeur nominale chacune, y compris les actions émises par compensation de créance lorsque le prix de conversion théorique des OCA calculé sur la base du cours de bourse s'est avéré inférieur à la valeur nominale de l'action Europlasma le jour de la conversion.

A noter qu'au cours de l'exercice, 15.498.442 actions nouvelles supplémentaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune ont été émises, provenant de la conversion de 245 OCA émises sur l'exercice précédent au titre des tranches 16 à 18.

Le Conseil d'administration a décidé la résiliation de ce contrat de financement à compter du 5 octobre 2022 afin de privilégier un financement en dette. Au titre de ce contrat, les valeurs mobilières restant en circulation au 31 décembre 2022 correspondent à 5 millions de BSA émis à l'occasion du tirage des tranches 1 à 5 pour un total de 500 OCA lesquels ont été exercé postérieurement à la clôture.

Un contrat d'emprunt a été conclu le 4 octobre 2022 entre la Société et le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »). Son objet est de déterminer les conditions et les caractéristiques de l'emprunt d'un montant principal maximum de 14.400.000 euros qui a eu pour vocation de se substituer au Contrat d'Emission susvisé.

- **Réduction de capital**

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022, le Conseil d'Administration a décidé le même jour de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 922.749.606,2127 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social d'un montant de 2 euros à un montant 0,0001 euro, étant précisé que le montant de ladite réduction a été affecté à l'apurement des pertes antérieures et, pour le solde, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 46.139,7873 euros divisé en 461.397.873 actions ordinaires de 0,0001 euro chacune.

- **Regroupement d'actions**

Faisant usage des délégations votées lors de l'assemblée générale du 7 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni le 14 octobre, a décidé de procéder à un regroupement des actions Europlasma par échange de 10 000 actions anciennes contre 1 action nouvelle. Les opérations de regroupement ont débuté le 15 novembre et se sont achevées le 15 décembre 2022. A l'issue de ces opérations, le capital social d'Europlasma était composé de 4.087.578 actions nouvelles (code ISIN FR001400CF13) d'une valeur nominale par action d'1 euro. L'action Europlasma reste cotée sur le marché Euronext Growth Paris sous le code mnémorique ALEUP.

Aide à la restructuration

En date du 24 août 2022, la société a reçu une somme de 1,7 M€ de la part du conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Ce soutien financier est sous la forme d'une avance dont le remboursement est différé de 2 ans et étalé sur une durée de 7 ans, à taux 0%.

Epidémie et crise sanitaire liées à la Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale.

Après deux exercices perturbés par la Covid-19, les dernières mesures sanitaires ont été levées en début d'année 2022. Les impacts directs de la Covid-19 ne font donc plus l'objet d'une description spécifique dans ce rapport.

Toutefois, compte tenu des projets actuels du Groupe en Chine et des perturbations locales pouvant découler de la gestion de la Covid-19, le Conseil d'administration poursuit un suivi régulier des impacts potentiels de la pandémie sur le Groupe et sa stratégie.

Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler.

Toutefois, dans ce contexte de tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz, le Groupe a décidé d'adapter ses programmes de production au cours de l'exercice 2022 pour réduire sa consommation d'énergie durant la période hivernale.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 avril 2023.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos au 31 décembre 2022 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2022 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous :

- amendement à IAS 37 - Contrats onéreux - coûts à considérer pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- amendement à IAS 16 - " Produit antérieur à l'utilisation prévue " - comptabilisation des produits générés par une immobilisation avant son transfert sur site ou sa mise en état.
- IFRS 3 et processus d'amélioration 2018-2020

La première application de ces amendements n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2022 :

Sous réserve de l'analyse approfondie des impacts des nouvelles normes ci-dessous, le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations aient une incidence significative sur ses comptes consolidés :

- Processus annuel d'améliorations des normes cycle 2018-2020 ;
- Autres amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants et amendement IAS 1 et IFRS practice statement 2 (guide d'application pratique de la matérialité – Informations à fournir sur les méthodes comptables) ;
 - IAS 1 : information sur les méthodes comptables ;
 - IAS 8 : estimations comptables ;
 - IAS 12 : restriction du champ d'application de l'exemption à la comptabilisation initiale d'un impôt différé.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

- Amendement IFRS 16 : Dette de loyers dans une opération de cession-bail ;
- Amendements d'IFRS 1 et d'IAS 12 – Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le contrat de financement obligataire sous forme d'OCABSA a été conclu le 16 avril 2021 avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, affilié à Alpha Blue Ocean, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros (*voir 1.2 Faits marquants 2022*). Cette émission est intervenue dans le cadre de la mise en œuvre par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021 de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 24 février 2021. Le contrat d'émission concerné a fait l'objet d'une résiliation à compter du 5 octobre 2022.

Un financement en dette d'un montant maximum en principal de 14,4 millions d'euros octroyé par le fonds Environmental Performance Financing a été mis en place. Cette ligne de crédit permet de couvrir les besoins en financement et les investissements au titre des activités de traitement, de valorisation des déchets et de décarbonation.

En outre, la Société a mis en place un nouveau financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing afin de financer les activités et investissements de sa filiale Les Forges de Tarbes.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;
- de l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante en vue d'une augmentation de la production et d'une amélioration de la rentabilité ainsi que l'accélération des réceptions de déchets à traiter ;
- de la signature en 2022 d'un avenant au contrat du 18 mars 2021 pour la préparation de CSR avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant minimum de chiffre d'affaires de 9 M€ sur 5 ans ;
- de la signature fin 2022 d'un contrat sur Les Forges de Tarbes avec notre client historique pour la production de 30.000 corps creux pour un montant de 8 M€ ;
- de la cession des équipements non utilisés par le Groupe en vue de leur réutilisation ou de la valorisation des matériaux dans des filières dédiées.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2022, le Groupe estime qu'avec l'utilisation des 15 tranches d'1 million d'euros de la nouvelle ligne de financement obligataire, dans l'hypothèse de l'émission de la totalité des OCEANE émises au titre des 15 tranches, lui permettent de financer les activités et investissements de sa filiale Les Forges de Tarbes jusqu'au 31 mars 2026. En outre, la ligne de crédit d'un montant maximal de 14,4M€ permet de couvrir les besoins en financement et les investissements au titre de ses autres activités (traitement, valorisation des déchets et décarbonation) jusqu'au 31 mars 2024.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2022. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma implique des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait se traduire par un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Pas de changement d'estimation significatif intervenu au cours de la période.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2022, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitudes relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

La détermination de la marge à terminaison des contrats s'étalant sur plusieurs exercices implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en notes 6.2-Autres immobilisations incorporelles et 6.3-Immobilisations corporelles.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la Note 6.13-Actifs et passifs d'impôts. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en Note 6.10.-Avantages du personnel, note dans laquelle figurent les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2022.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de changes

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change puisqu'il effectue très peu d'opérations en devises.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2022	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	3 455	3 455	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	4 516	4 516	0
Total	7 971	7 971	0

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôts et Placements non courant	4 565	4 412	153
Dépôts et Placements courant	269	223	46
Equivalents de trésorerie	0	0	0
Trésorerie	2 412	2 478	-66
TOTAL	7 247	7 113	1 333

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Les dépôts non courants sont principalement des dépôts de garanties consentis. Ce sont pour la majorité des placements à taux sans risque.

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été principalement couverts par :

- La trésorerie disponible à l'ouverture dont le solde était de 2,5 M€ ;
- L'émission d'OCA pour un apport de trésorerie net de 11,1 M€ sur la période ;
- L'émission d'autres emprunts pour 2,5 M€ ;

- Une avance remboursable pour 1.7 M€.

Le financement des besoins 2023 est exposé dans la *note 2.1.2-Continuité d'exploitation*.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	7 971	4 192	3 779
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 412	2 478	-66
Endettement net	5 559	1 713	3 845

L'échéancier des dettes financières est présenté en *note 6.9-Dettes Financières*.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non-respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en *note 8.-Engagements hors bilan*.

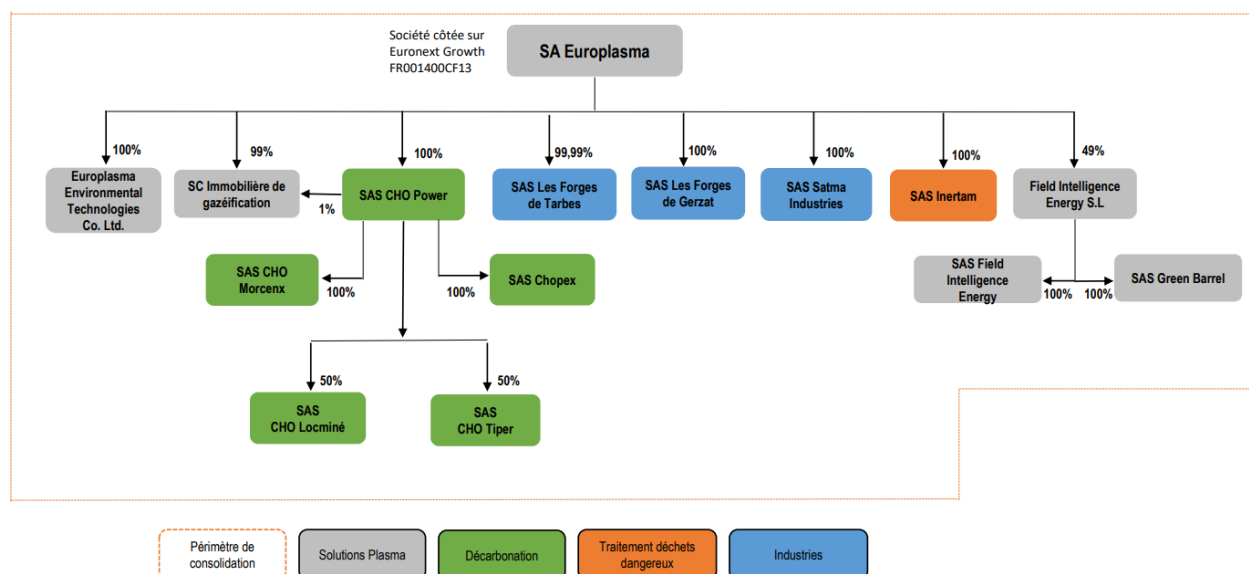
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Plusieurs variations de périmètre sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Entrée de la société SATMA INDUSTRIES**

Le 1^{er} avril 2022, la société Europlasma a créé Satma Industries qui a repris le fonds de commerce de SATMA PPC, intégrée dès lors dans la consolidation sous la méthode de l'intégration globale.

L'impact de l'entrée dans les comptes à l'ouverture est la suivante :

01/04/2022	SATMA INDUSTRIES		
Goodwill	0	Provisions pour Risques et Charges	3 841
Autres immobilisations incorporelles	0	Dettes sociales	323
Immobilisations corporelles	12 449	Impôts différés passifs	3 938
Impôts différés actifs	1 302	Autres dettes courantes	1 043
Stocks et en-cours	3 403	Total Passif pris en charge	9 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0		
Total Actif	17 154	Situation nette acquise	8 009
Prix d'acquisition	100		
Badwill (comptabilité en produit)	7 909		

Ainsi, un produit de 7 909 K€ a été comptabilisé en produit non récurrent sur l'exercice.

Ce produit s'explique par le rachat des actifs à conditions avantageuses dans le cadre d'une procédure collective auprès du tribunal de commerce assorti d'engagement de maintien d'activité et d'emplois.

L'examen d'allocation du prix d'achat est définitif et n'a pas mis en évidence d'éléments incorporels identifiés.

- **Création de la société FORGES DE GERZAT**

Par ailleurs, la filiale « Les Forges de Gerzat » n'était pas intégrée dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2021 en raison de l'activité limitée et de sa création en septembre 2021. Elle est intégrée depuis le 1^{er} janvier 2022.

- **TUP de Financière GEE**

La société FIG dont le groupe détenait 89,73% est depuis le 15 février 2022 détenue à 100% à la suite du rachat des minoritaires pour un montant de 18 K€, sans impact sur le résultat. Courant 2022, FIG a fusionné avec la société CHO Power.

- **Création de la société GREEN BARREL**

La société GREEN BARREL a été créée courant 2022, filiale de FIELD Intelligence Energy SL. Elle est intégrée sous la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats 2022 à l'actif de l'état de la situation financière consolidée et au compte de résultat liés à ces éléments sont les suivants :

31/12/2022	Satma Industries	Forges de Gerzat	Forges de Tarbes (12 mois) - résultat seulement	Green Barrel	total entrées	FIG	total sorties
Goodwill	0	0		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0	0	0	0
Immobilisations corporelles	11 362	43		0	11 405	0	0
Autres actifs non courants	2 112	2		0	2 114	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170	10		0	180	0	0
Total des Actifs	20 386	171		0	20 557	0	0
CA	5 363	0	4 028	0	9 391	0	0
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 127	-17	-512	0	-1 657	511	511
Résultat opérationnel	6 063	-1 195	-2 221	0	2 647	201	201
EBITDA	-719	-886	-1 709	0	-3 314	-310	-310
Résultat net	6 479	-1 196	-2 430	0	2 853	200	200
Intérêt minoritaires	0	0	0	0	0	-21	-21
Résultat part groupe	6 479	-1 196	-2 430	0	2 853	179	179

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 521 784 694	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	50%	50%	Intégration globale
Europlasma Environmental Technologies Co., Ltd.	88 Nanhuan rd JiangShan Town, Laixy City Quing Tao Shandong Province (China) 91370285MA3RLCEB3Y	100%	100%	Intégration globale
Field Intelligence Energy S.L	Paseo de la Castellana Numero 135, piso 7°702, Madrid Espagne CIF : B02919603	49%	49%	Mise en équivalence
Field Intelligence S.A.S.	Bulevar España 2935/901 11100 Montevideo Uruguay SIREN : 2035315	49%	49%	Mise en équivalence
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	100%	100%	Intégration globale - Fusion sur 2022 avec CHO Power
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
Green Barrel	Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands	49%	49%	Mise en équivalence
Les Forges de Gerzat	10 allée Evariste Galois 63000 CLERMONT FERRAND SIREN : 902 929 777	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 Morcenx la Nouvelle SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Les Forges de Tarbes	13 avenue des Tilleuls 65000 TARBES SIREN : 880 623 509	100%	100%	Intégration globale
Satma Industries	2 Zone d'Activité La Chandelière 38570 GONCELIN SIREN : 912 339 173	100%	100%	Intégration globale

Les sociétés CHO Locminé et CHO Tiper sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale en raison du contrôle exercé sur ces filiales.

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de sociétés sous contrôle non consolidée.

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

6.1.1. Principes comptables

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et enregistrés en charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, que celles-ci concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, en y incluant les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

6.1.2. Pertes de valeur (applicable à tous les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles)

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- Les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- Les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- Une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- Des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- Des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif, très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- Des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgété en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

Le goodwill Inertam de 6 114 K€ a été intégralement déprécié au cours des exercices précédents. Par ailleurs, compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation en lien avec ces montants n'a été mis en œuvre sur la période.

6.2 *Autres immobilisations incorporelles*

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- Aux frais de dépôts des brevets développés en interne,
- Au maintien des brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent :

- Au prix des licences,
- Aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

▪ Variation brute des immobilisations incorporelles

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2022
Frais de recherche & développement	3 676	0	0	0	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 874	49	-27	0	11	1 907
Immobilisations incorporelles en cours	23	47	0	0	-23	47
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	5 573	94	-27	0	-12	5 630

	31/12/2021	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2022
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-3 634	-60	60	0	0	-3 634
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 771	-53	28	0	14	-1 782
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	-47	0	0	0	-47
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-5 405	-159	88	0	14	-5 462
Total Valeur Nette	168	-65	60	0	2	167

6.3 Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrées conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actifs au cours de la période.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé, notamment compte tenu de garanties en place. Cependant, des provisions peuvent exister lorsque le coût résiduel à charge est évaluable de façon fiable (Satma Industries par exemple).

La dépréciation comptabilisée dans le cadre d'un test de dépréciation peut être reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur.

■ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- Le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement ;
- Les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

▪ Variation des immobilisations corporelles

	31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2022
Terrains	1 346	0	0	0	0	4	1 350
Constructions	10 355	19	0	0	2 450	1 867	14 691
Installations tech, matériel & outillage	61 638	1 355	-7 429	-12	9 954	1 385	66 893
Autres immobilisations corporelles	2 700	260	-344	0	0	1 156	3 772
Immobilisations corporelles en cours	4 823	1 149	0	1	0	-3 414	2 558
Avances et acomptes s/immo. corp.	417	65	-6	0	0	-330	146
Total Valeur Brut	81 279	2 848	-7 779	-11	12 404	668	89 410

	31/12/2021	Dotations nettes	Reprises sur cession et mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements	31/12/2022
Amt/Dép. constructions	-8 807	-377	0	0	0	0	-9 183
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-49 395	-3 410	7 133	3	0	-768	-46 436
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-2 317	-1 156	256	0	0	0	-3 217
Dépréciations des terrains	-346	0	0	0	0	0	-346
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-1 184	0	0	0	0	97	-1 087
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	-81	0	0	0	0	0	-81
Total Amt/dép.	-62 129	-4 942	7 389	3	0	-671	-60 350

Total Valeur Nette	19 150	-2 094	-390	-8	12 404	-2	29 060
---------------------------	---------------	---------------	-------------	-----------	---------------	-----------	---------------

La valeur nette des immobilisations corporelles augmente de +9 910 K€ entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022. Ceci s'explique principalement par :

- L'effet d'entrée dans le périmètre de la société Satma Industries et la réévaluation liée de ses immobilisations pour un total de 12 404 K€. (voir note 5.2 sur les variations de périmètre de la période).
- Des acquisitions de 2 848 K€ principalement liées aux travaux sur le site d'Inertam (1 860 K€), les autres entités ayant un flux d'acquisition d'immobilisation de l'ordre de 50 à 100 K€ chacune.
- Des dotations aux amortissements nettes de reprises de dépréciation pour -4.942 K€ € (dont 1 080 K€ au titre des droits de location et des crédits-baux),

Au 30 juin 2022, de la production immobilisée pour 290 K€ avait été constatée sur le projet industriel Gerzat. Compte tenu des incertitudes sur ce projet, le groupe a considéré que les critères d'activation n'étaient plus remplis et a mis au rebut ces 290 K€.

Dépréciation de la valeur consolidée de l'actif industriel Inertam

Compte tenu des résultats au cours de la période, un test d'impairment a porté sur la valeur consolidée de l'actif net et a utilisé les perspectives de trésorerie à 3 ans ainsi qu'un flux terminal standard sur la base des capacités actuelles de l'usine, en tenant compte d'un WACC à 15,08% et d'un taux de croissance de 2%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ces bases.

Principaux postes d'immobilisations corporelles

En valeur brute, ils concernent :

- Les terrains et bâtiments acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 10 168 K€,
- Les terrains et les bâtiments du site des Forges de Tarbes acquis en 2021 et évalués à la somme de 2.208 K€
- Les terrains et les bâtiments du site de Satma Industries évalués à la somme de 2.469 K€
- Les installations techniques, matériels et équipements industriels (66 938 K€) sont surtout constituées de :
 - L'usine de production d'électricité CHO Morcenx, pour un montant de 29.403 K€ ;
 - La ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam qui représente une valeur brute de 16 089 K€ ;

- Les installations du site des Forges de Tarbes pour 6.187 K€
- Les installations du site de Satma Industries pour 9 999 K€
- Les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations,
- Les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires Inertam pour un total de 1.437 K€ et les travaux d'avancement (totalement dépréciés) des installations CHO Tiper pour un total de 1 043 K€

Le montant net des immobilisations corporelles à la clôture est de 29.060 K€. Il est principalement composé des :

- Installations techniques d'Inertam et des réfractaires pour 5.295 K€,
- Installations industrielles Forges de Tarbes pour 5.378 K€,
- Terrains et Bâtiments pour 6.512 K€ (2.036 K€ sur le site de Tarbes et 1.767 K€ sur le site de Morcenx)
- Installations techniques CHO Morcenx pour 2.238 K€
- Droits de location pour un montant de 2 411 K€.

6.4 Contrats de location et crédit-bail inclus dans le tableau des variations des immobilisations corporelles et des amortissements

Au cours de l'exercice, les contrats de location ont connu les évolutions suivantes :

	31/12/2021	Acquisitions	Amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2022
Droits d'utilisation - Valeur Brute	4 871	34			-30	4 874
Amortissement des droits d'utilisation	-1 328		-1 138		30	-2 436
Dépréciation des droits d'utilisation	-85		58			-27
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	3 457	34	-1 080	0	0	2 411
Dette de location - non courant	2 421	26			-1 298	1 147
Dette de location - courant	1 228	8		-1 224	1 298	1 310
Dette de location	3 649	34	0	-1 224	0	2 458

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Redevances annulées	1 693	1 056	637
Amortissement des droits d'utilisation	-1 139	-926	-213
Dépréciation des droits d'utilisation	58	96	-38
Charge d'intérêt	-469	-295	-174
Charge de la période	-1 550	-1 125	-174

Parmi ces contrats, les contrats ci-dessous sont des contrats de financement :

	31/12/2021	Acquisitions	Amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2022
Droits d'utilisation - Valeur Brute	1 871	34			-30	1 874
Amortissement des droits d'utilisation	-998		-347		30	-1 315
Dépréciation des droits d'utilisation	-85		58			-27
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	787	34	-288	0	0	532
Dette de location - non courant	628	26			-243	411
Dette de location - courant	345	8		-341	243	255
Dette de location	973	34	0	-341	0	666

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Redevances annulées	401	518	-117
Amortissement des droits d'utilisation	-347	-596	249
Dépréciation des droits d'utilisation	58	96	-38
Charge d'intérêt	-61	-81	20
Charge de la période	-350	-581	231

La valeur nette comptable de 532 K€ au 31 décembre 2022 correspond :

- Pour 279 K€ à des constructions sur sol d'autrui
- Pour 159 K€ à des installations techniques, matériels et outillages
- Et le solde soit 94 k€ à des autres immobilisations corporelles (véhicules, matériel informatique...)

Le principal contrat de crédit-bail a eu lui les impacts suivants sur la période :

	31/12/2021	Acquisitions	Amortissement	Remboursement	Reclassements / ajustements / Mises au rebut	31/12/2022
Installations techniques - valeur brute	3 000	0			0	3 000
Amortissement	-330		-792		0	-1 122
Dépréciation	0					0
Valeur nette comptable des droits d'utilisation	2 670	0	-792	0	0	1 878
Dette Financière - non courant	1 793	0			-1 055	738
Dette Financière - courant	883	0		-883	1 055	1 055
Dette financière crédit-bail	2 676	0	0	-883	0	1 792

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Redevance annulées	1 292	538	754
Amortissement des droits d'utilisation	-792	-330	-462
Dépréciation des droits d'utilisation	0	0	0
Charge d'intérêt	-408	-214	-194
Charge de la période	-1 200	-544	-656

6.5 Entreprises mises en équivalence

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

Dans le cas des contributions négatives des sociétés mises en équivalence, la quote-part de participation ne peut être inférieure à zéro et les pertes ne sont plus reconnues lorsqu'en dessous de ce plancher.

La quote-part de situation négative au 31/12/2021 a été réaffectée au poste de provisions courantes pour 452 K€.

En raison de l'obligation implicite de contribution de Europlasma dans le financement, les positions ci-dessous ont été comptabilisées au 31 décembre 2022 :

- Provision pour dépréciation de la créance FIELD : 1 510 K€ ;
- Provisions courantes : 523 K€.

6.6 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

	31/12/2022			31/12/2021			Variation nette	Dont stock Satma Industries
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net		
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	6 220	-3 070	3 150	4 478	-3 121	1 357	1 793	1 738
Stocks - en-cours de production	3 158	-242	2 916	1 900	-259	1 641	1 275	2 644
Stocks -pdts finis et intermédiaires	561	0	561	7	0	7	554	556
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0	0	0
Total	9 939	-3 312	6 627	6 386	-3 380	3 006	3 621	4 937

La valeur nette du stock passe de 3 006 K€ au 31 décembre 2021 à 6 627 K€ au 31 décembre 2022, ce qui représente une variation de +3 621 K€, principalement expliquée par la variation de périmètre avec l'acquisition des actifs Satma Industries représentant un stock net de 4 937 K€ au 31 décembre 2022.

6.7 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2022			31/12/2021				
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation	dont nouvelle entité Satma Industries
Titres de participation	0	0	0	10	0	10	-10	0
Prêts, cautionnements et autres créances	9 001	-1 510	7 491	7 353	0	7 353	138	1 183
Total autres actifs financiers non courants	9 001	-1 510	7 491	7 363	0	7 363	128	1 183
Clients et comptes rattachés	3 689	-515	3 174	1 591	-657	935	2 239	1 261
Total client et comptes rattachés	3 689	-515	3 174	1 591	-657	935	2 239	1 261
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	296	0	296	402	0	402	-106	179
Créances sur personnel & org. sociaux	99	0	99	21	0	21	78	75
Créances fiscales - hors IS	3 662	0	3 662	3 334	0	3 334	328	264
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	4 057	0	4 057	3 756	0	3 756	300	517
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	260	0	260	214	0	214	46	0
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres créances	370	-188	182	1 292	-118	1 175	-993	0
Charges constatées d'avance et charges à répartir	283	0	283	1 783	0	1 783	-1 500	26
Autres actifs	87	-78	10	87	-78	10	0	0
Total autres actifs courants	1 000	-266	734	3 376	-196	3 181	-2 447	26
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponibilités	2 412	0	2 412	2 478	0	2 478	-66	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 412	0	2 412	2 478	0	2 478	-66	0

6.7.1 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, de créances fiscales, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

6.7.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont inclus dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

6.7.3 Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	0	0	0					0
Prêts, cautionnements et autres créances	9 001	-1 510	7 491		124	45	48	7 274
Total autres actifs financiers non courants	9 001	-1 510	7 491	0	124	45	48	7 274

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Il s'agit principalement :

- Des garanties financières pour les usines d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 3 215 K€ en progression de 149 K€. Conformément aux articles L. 516-1, R. 516-1 et R. 516-2 du Code de l'Environnement relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitant de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire de 2020, le montant des garanties financières pour Inertam s'élève à 3 073 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€ ;
- De garanties liées à la nouvelle entité Satma Industries en lien principalement avec les contrats de fourniture d'énergie pour un total de 1 183 K€
- De 2 925 K€ de créances liées aux écritures de TVA déductible dont l'échéance est supérieure à un an en raison des dettes fournisseurs intrinsèques dont l'échéance de paiement a été repoussée du fait de l'adoption du plan de redressement, principalement en lien avec des dettes du Groupe. La TVA liée ne pourra être récupérée que lors du paiement de la dette fournisseurs liée ;
- De 1.510 K€ d'avances concédées aux entités Field Intelligence (non éliminées car la société est mise en équivalence). Cette créance a été intégralement dépréciée (voir 5.3).

6.7.4 Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Dont Satma Industries	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Variation
Clients et comptes rattachés	3 689	-515	3 174	1 261	1 591	-657	935	2 239
Total client et comptes rattachés	3 689	-515	3 174	1 261	1 591	-657	935	2 239

Le poste client connaît une progression qui s'explique principalement par :

- L'impact positif de la nouvelle entité Satma Industries (+1 261 K€)
- Une augmentation des créances clients du secteur Traitement de l'amiante de +787 K€ en valeur nette.

	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-657	-764
Dotations	-31	-24
Reprises	172	131
Dépréciation des comptes client à la clôture	-515	-657

L'ensemble des comptes clients au 31 décembre 2022 est à échéance moins d'un an.

6.7.5 Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Dont Satma Industries	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	296	0	296	179	402	0	402	-106
Créances sur personnel & org. sociaux	99	0	99	75	21	0	21	78
Créances fiscales - hors IS	3 662	0	3 662	264	3 334	0	3 334	328
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	4 057	0	4 057	517	3 756	0	3 756	300

Les autres créances opérationnelles nettes sont en progression de 300 K€, et sont principalement constituées des créances liées de TVA déductible, notamment sur les facturations groupe non encore encaissées (figurant pour un montant équivalent au passif).

6.7.6 Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2022	Brut	Provision	Net 31/12/2021	Variation
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	260	0	260	214	0	214	46
Autres créances	370	-188	182	1 292	-118	1 175	-993
Charges constatées d'avance et charges à répartir	283	0	283	1 783	0	1 783	-1 500
Autres actifs	87	-78	10	87	-78	10	0
Total autres actifs courants	1 000	-266	734	3 376	-196	3 181	-2 447

Le poste « **Autres créances** » est principalement composé :

- Des garanties opérationnelles PRIMEO (électricité) et ANTARGAZ (Gaz) pour un total de 214 K€ ;
- 188 K€ de créances chez Inertam correspondant à la neutralisation de provisions sur créances douteuses liées au chiffre d'affaires non encore facturé (127 K€ au 31 décembre 2021), intégralement provisionnées en 2022.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, ce poste comprenait la dernière tranche de paiement par CMI afférente à la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 614 K€ (payables au plus tard fin 2018). Compte tenu du fait que CMI avait revendiqué le bénéfice de cette garantie à plusieurs reprises, cette créance n'a pu être encaissée fin 2018 et a fait l'objet d'une provision à hauteur de 118 K€. Par ailleurs, elle faisait également l'objet d'une provision pour risques au passif d'un montant de 394 K€. Au cours de l'exercice, un accord a été conclu s'étant soldé par l'encaissement de 350 K€ pour extinction de la garantie et solde de tout paiement.

Le poste « **Charges Constatées d'avance** » est principalement composé de charges constatées d'avance et à répartir de 283 K€ en forte diminution car au 31 décembre 2021, ce poste comprenait des charges constatées d'avance de 1 600 K€ en raison de l'étalement d'une partie des honoraires facturés dans le cadre de la ligne de financement par émission d'OCA d'un montant nominal total maximum de 100 M€, pris en charge sur le même rythme que le déblocage des tranches de financement.

6.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2022			31/12/2021			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	2 412		2 412	2 478		2 478	-66
Equivalents de trésorerie	0		0	0		0	0
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	0		0	0
							0
Total Trésorerie - actif	2 412	0	2 412	2 478	0	2 478	-66
Concours bancaires courants	1		1	5		5	-4
Total Trésorerie nette	2 411		2 411	2 474		2 474	-62

Au 31 décembre 2022, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires.

La variation de la trésorerie nette de – 62 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en *point 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés*.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour -5.139K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine d'Inertam pour -3.736 K€, mais aussi par le secteur Torches et process pour 1.012 K€ en raison d'un faible niveau d'activité, et le pôle énergies renouvelables pour -2.707 K€
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de -3.842 K€ principalement sur les immobilisations corporelles pour 2.830 K€ (voir note 6.3), mais aussi l'augmentation des avances & dépôts pour 1.584 K€,
- Un flux lié aux activités de financement de 9.227 K€ principalement expliqué par des augmentations en capital en direct ou par émission d'emprunt obligataire converti sous un très court délai (11.100 K€)
- La variation de périmètre par l'encaissement du solde de la vente du sous-groupe Europe Environnement en 2011 engendrant un apport de trésorerie de 332 K€.

6.9 Dettes financières

- Méthode d'évaluation des dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Instruments financiers : OCABSA

OCABSA tirées en 2022 GCFO (dit « financement obligataire 100 M€ »)

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- La composante « obligation » de l'instrument est destinée à être convertie en capitaux propres, du fait de la maturité courte de l'instrument (60 jours) et de l'impossibilité pour l'émetteur comme pour le preneur de renoncer à la conversion contre un remboursement en numéraire (sauf en cas de défaut de l'émetteur tel que défini dans le contrat).
Pour la conversion de la dette, il est prévu un nombre variable d'actions qui dépend du plus bas cours acheteur sur les 15 jours précédents la conversion auquel est appliqué une décote de 5%. Ces modalités de conversion créent un dérivé qui a une valeur dès l'émission du contrat. Les variations de valeur du dérivé sont directement liées à la volatilité du cours de bourse de la période de référence.

Ce dérivé a donné lieu à la comptabilisation de charges financières pour un montant total cumulé de 4,8 M€ au cours de la période.

6.9.1 Dettes financières par devises et taux

	31/12/2022	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	434	434	0	0	434	0
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	3 013	3 013	0		3 013	0
Intérêts courus non échus > 1 an	8	8	0		8	0
Total Dettes financières non courantes	3 455	3 455	0	0	3 455	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	2 850	2 850	0		2 850	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	28	0	0	28	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	1 310	1 310	0	0	1 310	0
Intérêts courus sur emprunts	326	326	0	0	326	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	0	0	1	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	4 515	4 515	0	0	4 515	0
Total dettes financières	7 971	7 971	0	0	7 971	0
(1) dont part non courante du crédit bail	735	735			735	0
(2) dont part courante du crédit bail	1 055	1 055			1 055	0
Total dette en crédit bail	1 790	1 790	0		1 790	0

6.9.2 Suivi des Emprunts obligataires des années précédentes

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 millions d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de ladite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 857 142 857 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2022, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2022, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de BSA en circulation	857 142 857	857 142 857
Nombre d'actions théorique	43	428 571
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,6862	0,109
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	47
Variation de juste valeur au cours de la période	-47	-659

- Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA » et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10 €) à la date de la conversion des dites OCA.

Ces OCABSA ont donné lieu à l'émission de 40 000 000 BSA. Dans le cadre du regroupement d'actions intervenu en 2020 puis en 2022, ces BSA donnent à présent droit à une (1) action pour vingt millions (20 000 000) BSA.

Au cours de l'exercice 2022, aucun BSA n'a été exercé. Ainsi, au 31 décembre 2022, l'actualisation de la juste valeur des BSA non exercés a mis en évidence l'évolution suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de BSA en circulation	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions théorique	2	20 000
Valeur d'un BSA (en Euros)	0,679	0,106
Juste valeur des BSA en circulation (en K€)	0	2
Variation de juste valeur au cours de la période	-2	-30

- Emprunt obligataire « GCFO » dît « financement 100 m€ »

Un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre avec bons de souscription attachés (les "OCABSA") a été conclu entre la Société et le fonds Global Corporate Finance Opportunities (« GCFO ») en avril 2021. L'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021 a délégué au Conseil d'administration d'Europlasma sa compétence à l'effet de décider de l'émission de 10.000 OCABSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de GCFO.

Le 16 avril 2021, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021, a décidé d'émettre 10.000 bons d'émission OCABSA au profit de GCFO. Le tirage intervient sur demande de la société par tranche.

Cet instrument a été traité comme un instrument de capitaux propres avec une composante dérivée. Par ailleurs, des honoraires équivalent à 10% du montant des OCABSA ont été convenus, moitié payable au tirage de la 1^{ère} tranche et l'autre moitié lors du tirage des tranches ultérieures.

Ce contrat a pris fin le 5 octobre 2022 (voir Note 1 – *Faits caractéristiques de l'exercice*). A la suite de cette fin de contrat, les honoraires restant à constater l'ont été sur l'exercice pour 3 300 K€..

Ce contrat a eu pour la période les incidences présentées ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2021
Nominal des OCA tirées	16 000	18 000
Honoraires venant minorer le montant de l'augmentation de capital	-4 900	-1 800
Apport de trésorerie obtenu sur la période	11 100	16 200
Conversion sur la période - OCA émises en 2021	2 450	15 550
Conversion sur la période - OCA émises en 2022	16 000	
Charge financière sur la période	4 842	3 163

	31/12/2021	Emission	Variation JV par le Résultat	Conversion	31/12/2022
Capitaux Propres	15 248		-4 842	23 593	34 000
<i>OCA en capitaux propres</i>	<i>2 450</i>	<i>16 000</i>		<i>-18 450</i>	<i>0</i>
Juste valeur - Passif financier	302	0	4 842	-5 143	0

Par ailleurs, 5 000 000 BSA ont été émis et attribués lors du 1^{er} tirage. Leur prix d'exercice ainsi que le nombre d'actions auquel ils donnent droit sont fixes. L'instrument répondant donc au critère du fixe contre fixe énoncé par IFRS 32.16, et les BSA ayant été attribué gratuitement, il est qualifié d'instrument de capitaux propres et ne fait donc l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

Ce contrat prévoyait qu'en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO a droit peut être majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

Au 31 décembre 2022, le prix d'exercice de ces BSA étant supérieur au cours de bourse, ils n'ont donc aucune valeur et n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation ni réévaluation ultérieure.

6.9.3 Emprunt émis en 2022

- Emprunt « EPF » de 14,4 M€

Environmental Performance Financing (EPF) met à disposition d'Europlasma un prêt d'un montant nominal maximum total de 14,4M€ mis à disposition via 47 tirages à la main d'Europlasma. Outre les frais de mise en place, chaque versement sera rémunéré d'un intérêt fixe de 10% assis sur le montant effectivement reçu payable au plus tard à la date de maturité fixée à 6 mois à compter de chaque versement.

Sur l'exercice 2022, ce financement a eu les impacts suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Nominal des tranches tirées	2 850	0
Honoraires venant minorer le montant de l'emprunt	-360	0
Apport de trésorerie obtenu sur la période	2 490	0
Remboursement des tranches 2022	0	0
Charge financière sur la période	285	0

6.9.4 Échéances des dettes financières

	31/12/2022	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	434		373	25	25	11
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	3 013		1 229	511	484	789
Intérêts courus non échus > 1 an	8		0	1	1	6
Total Dettes financières non courantes	3 455	0	1 602	537	510	806
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	2 850	2 850				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	28	28				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	1 310	1 310				
Intérêts courus sur emprunts	326	326				
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	4 515	4 515	0	0	0	0
Total dettes financières	7 971	4 515	1 602	537	510	806
(1) dont part non courante du crédit bail	735		735			
(2) dont part courante du crédit bail	1 055	1 055				
Total dette en crédit bail	1 790	1 055	735	0	0	0

6.9.5 Variation des dettes financières

	31/12/2021	Emission d'emprunt	Remboursement	Reclassements	31/12/2022
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	100	348	-14	0	434
Autres emprunts et dettes assimilées (1)	2 814	1 525	0	-1 326	3 013
Intérêts courus non échus > 1 an	8	0	0	0	8
Total Dettes financières non courantes	2 923	1 873	-14	-1 326	3 455
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	2 850	0	0	2 850
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	28	0	-28	28	28
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an (2)	1 228	8	-1 224	1 298	1 310
Intérêts courus sur emprunts	6	320	0	0	326
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	0	-4	0	1
Concours bancaires (dettes)	0	0		0	0
Intérêts courus non échus - passif	1	0		0	0
Total Dettes financières courantes	1 269	3 178	-1 257	1 326	4 515
Total dettes financières	4 192	5 051	-1 271	0	7 971
(1) dont part non courante du crédit bail	1 793	0	0	-1 058	735
(2) dont part courante du crédit bail	883	0	-883	1 055	1 055
Total dette en crédit bail	2 676	0	-883	-3	1 790

Les dettes financières sont en progression de 3 779 K€. Cette variation provient principalement :

- De la souscription de 3 emprunts dont
 - o 2 850 K€ de tranche dans le cadre du financement EPF d'un montant maximum de 14,4 M€ (voir note 6.9.3)
 - o 1 521 K€ d'avance remboursable de la Région Nouvelle Aquitaine
 - o De nouveaux emprunts chez Les Forges de Tarbes notamment une tranche de 348 K€ sur un prêt total accordé de 696 K€ venant financer la modernisation de l'outil de production
- De remboursements de 1 257 K€, notamment 1 224 K€ de dette de location

Ainsi, au 31 décembre 2022 le solde des dettes financières d'un montant de 7 971 K€ se décompose principalement comme suit :

- 2 850K€ au titre du financement EPF
- 2 456 K€ au titre de la dette de location
- 1 521 K€ pour l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine
- 448 K€ envers les établissements bancaires chez les Forges de Tarbes (100 K€ de PGE et 348 K€ de prêt)
- 362 K€ de dettes diverses (avance OSEO, Bridge Loan Boiron etc...) dont le paiement est inclus dans le plan de redressement judiciaire adopté
- 334 K€ d'intérêts courus au titre de ces divers financements

Le total des remboursements d'emprunts de 5 051 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** », minorés des intérêts courus pour 320 K€.

Le total des remboursements d'emprunts de 1 271 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « **Remboursements d'emprunts** ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

Endettement net	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	7 971	4 192	3 779
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 412	2 478	- 66
Endettement net	5 559	1 713	3 845

6.10 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Avantages du personnel non courants	647	769	-121

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement à l'ouverture	769
Variation de périmètre	169
Coût des services rendus +	134
Coût financier +	33
Gain et perte actuariels +	-457
Engagement à la clôture	647

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,75%	0,87%
Table retenue	Insee 2021	Insee 2021
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.11 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

	31/12/2021	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	31/12/2022
Autres provisions pour risques		523			3 672	4 194
Total provisions non courantes	0	523	0	0	3 672	4 194
Provisions pour garanties	195	2	-4	0	0	193
Autres provisions pour risques	1 115	0	-362	-248	0	505
Autres provisions pour charges - part < 1 an	1 124		-205	0	0	919
Total provisions courantes	2 434	2	-571	-248	0	1 617
Total provisions	2 434	525	-571	-248	3 672	5 811

Les provisions sont essentiellement constituées de :

▪ Provisions non courantes – autres provisions pour risques :

Il s'agit de :

- 2 provisions intégrées dans les comptes consolidés à l'occasion de l'entrée dans le périmètre de l'entité Satma Industries. Ce montant est composé de :
 - 1 000 K€ au titre de l'engagement pris dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de dépolluer l'atelier de Etching ;
 - 2 672 K€ de passif environnemental lié à l'acquisition du foncier Satma Industries. Cette provision a été calculée avec pour hypothèses clés une exploitation durant 30 années (durée d'amortissement de l'actif immobilier) avec un engagement à terme de 4 M€, engagement actualisé.

- Et la provision en lien avec la quote-part de situation nette négative des entités Field mises en équivalence pour 522 K€ (voir note 5.3)

▪ Provisions pour garantie :

Les projets à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients.

▪ Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent essentiellement une provision de 505 K€ (721 K€ à l'ouverture) liée à des lots produits défectueux chez Les Forges de Tarbes. Elle prend en compte les coûts de contrôle de ces lots ainsi que les potentiels coûts de remplacement. En effet, depuis le 22 septembre 2021, la société Les Forges de Tarbes fait face à un défaut qualité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour y remédier. La première étant l'investissement d'équipements permettant un contrôle total des pièces produites. Ces moyens sont utilisés sur les pièces produites antérieurement à la reprise de la société, mais aussi dans le processus normal de production. Une pièce contrôlée non-conforme n'est pas réparable et nécessite son remplacement. La seconde mesure est la mise en place d'un plan d'investigation sur l'origine du défaut qualité. Celle-ci est toujours en cours à la date de ce rapport et la provision comptabilisée constitue notre meilleure estimation à ce jour.

Au 31 décembre 2021, il y avait également une provision de 394 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sous-groupe Europe Environnement en 2011 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne. Compte tenu de l'accord trouvé s'étant soldé par l'encaissement de 350 K€, la provision a été totalement reprise, dont 248 K€ non utilisés.

▪ Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (919 K€) correspondent principalement à :

- Pour 350 K€ (407 K€ à l'ouverture) à une provision en vue d'une opération d'élimination d'un stock de vitrifiat non conforme chez Inertam ;
- 544 K€ à la provision pour coûts de démantèlement et dépollution du site de la centrale CHO Morcenx (718 K€ à l'ouverture);

6.12 Autres passifs courants et non courants

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	dont SATMA INDUSTRIES
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	728	0	728	728
Instruments dérivés passifs	0	350	-350	0
Autres dettes - part à plus d'un an	7 545	7 941	-396	0
Total Autres passifs financiers non courants	8 273	8 291	-18	728
Dettes fournisseurs	3 873	2 970	903	1 121
Total Comptes fournisseurs et rattachés	3 873	2 970	903	1 121
Clients - Avances et acomptes reçus	3 107	1 266	1 842	29
Dettes sociales	3 250	3 038	212	511
Dettes fiscales	1 867	1 873	-6	82
Autres dettes	244	0	244	280
Total autres dettes opérationnelles	8 468	6 176	2 292	902
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 699	1 371	328	185
Comptes courants - passif	0	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	7 245	7 385	-140	794
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Total autres passifs courants	8 944	8 756	188	978

6.12.1 Evolution des autres passifs financiers non courants

L'évolution s'explique principalement par :

- Le passif inclus dans le plan de redressement judiciaire pour un montant de 7 478 K€ (contre 7 874 K€ au 31 décembre 2021, voir note ci-dessous). On retrouve notamment des dettes fiscales à plus d'un an pour 4 089 K€ qu'il convient de mettre en miroir des créances fiscales à plus d'un an d'un montant de 2 925 K€.
- La part à plus d'un an de la dette liée à l'acquisition du foncier de Satma Industries pour 728 K€

6.12.2 Evolution des dettes fournisseurs

Les comptes fournisseurs sont en progression de 903 K€ par rapport au 31 décembre 2021, pour s'établir à 3 873 K€, notamment en raison de la variation de périmètre et l'intégration de Satma Industries avec une dette fournisseurs de 1 121 K€ au 31 décembre 2022.

6.12.3 Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Les dettes fiscales et sociales sont en progression de 206 K€ par rapport au 31 décembre 2021 pour s'établir à 5 117 K€. Cette progression s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre de Satma Industries avec un solde de 593 K€. Les avances et acomptes reçus clients sont en forte progression à 3 107 K€ (1 266 K€ au 31 décembre 2021). Cette progression s'explique par les Forges de Tarbes en raison d'une nouvelle commande de son client historique pour la fourniture de 30.000 corps creux. Dans ce cadre, les Forges de Tarbes ont encaissé un acompte de 2,5 M€ à la signature du contrat, en octobre 2022.

La dette sur acquisition d'actif est en progression de 328 K€ pour s'établir à 1 699 K€, et comme en 2021 on retrouve notamment la dette chez CHO Tiper pour 1 069 K€.

6.12.4 Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont en légère baisse (variation de -140 K€) et passent de 7 385 K € au 31 décembre 2021 à 7.245 K€ au 31 décembre 2022. Ce poste comprend notamment :

- Les produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé principalement avant le traitement. Ce poste passe de 6 732 K€ au 31 décembre 2021 à 5 750 K€ au 31 décembre 2022 ;
- 793 K€ de produits constatés d'avance lié à la nouvelle entité Satma Industries
- Une progression de 245 K€ sur le produit constaté d'avance lié aux subventions restant à étaler qui s'élève à 691 K€ contre 446 K€ au 31 décembre 2021.

6.12.5 Procédure de redressement judiciaire

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement des sociétés du Groupe.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances super-privilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Créances Crédit Agricole Aquitaine (CRCAMPG) :
 - o Affectation du compte DAT à hauteur de 1 200 000 € au remboursement partiel de la créance,
 - o Paiement d'une somme de 300 000 € pour solde de tout compte dans les 3 mois du jugement arrêtant le plan de continuation,
 - o Abandon par le Crédit Agricole Aquitaine du solde de sa créance,
 - o Mainlevée de toutes les hypothèques affectées à la garantie de la créance.
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation au 31 décembre 2022.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	487	487	0
Créances inférieures à 500 €	9	9	0
Créanciers / CRCAMPG	3 860	300	0
Créanciers / option 1	1 988	298	0
Créanciers / option 2	5 449	992	4 457
TOTAL	11 793	2 085	4 457
Créances contestées	1 927	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	60 257	-	60 257 -

**les créances intragroupes ne figurent pas en consolidation puisqu'éliminées, hormis la contrepartie de TVA déductible non éliminée qui figure au poste « autres actifs financiers non courants ».*

Par ailleurs, les dettes (hors dettes financières) comprises dans le plan de redressement et le plan d'étalement des dettes COVID figurent aux rubriques suivantes du passif et leur apurement est prévu selon l'échéancier ci-dessous :

	31/12/2022	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Dettes fiscales - part à plus d'un an	4 089	315	218	224	3 381
Autres dettes - part à plus d'un an	3 389	748	798	531	1 312
Total	7 478	1 063	1 016	755	4 693

6.13 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2022	Dont SATMA INDUSTRIES	31/12/2021	Variation
Actifs d'impôts différés	952	929	395	557
Passifs d'impôts différés	-4 842	-3 122	-1 884	-2 958
Total impôts différés	-3 890	-2 193	-1 488	-2 401
Actifs d'impôts courants	0		0	0
Dettes d'impôts courants	-25	0	-43	18
Total impôts courants	-25	0	-43	18

Les impôts différés sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux étant « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

6.13.1 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Compte tenu des déficits fiscaux existants et des perspectives à venir, il avait été décidé ne pas comptabiliser les impôts différés. Les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2022 sont principalement composés des impôts différés de la société Satma Industries entrée dans le périmètre de consolidation en 2022.

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire en 2022, les impôts différés actifs constitués en 2021 pour les Forges de Tarbes pour 368 K€ ont été intégralement passés en perte sur l'exercice 2022.

	31/12/2021	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	31/12/2022
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:					
- Instruments financiers	0	0	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-1 884	614	-2 679	0	-3 949
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	25	11	42	-26	52
- sur CVAE	0	0	0	0	0
- déficits fiscaux	368	-368	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	2	2	0	0	4
Total	-1 489	259	-2 958	-26	-3 890

Le montant de l'impôt différé passif est constitué exclusivement de l'effet impôt différé des réévaluation des immobilisations du site de Tarbes et Satma Industries consécutivement à son rachat. Les impôts différés actifs sont liés d'une part aux impôts différés en lien avec les réévaluation d'actif et passif consécutifs aux acquisitions et d'autre part à l'actif d'impôt en lien avec la provision indemnité départ à la retraite.

6.13.2 Echéances des impôts différés

	31/12/2022	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	0	0	0
- Réévaluation actif et passif suite acquisitions	-3 949	-710	-3 239
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	52	0	52
- sur CVAE	0	0	0
- déficit fiscaux	0	0	0
- autres différences temporelles	0	0	0
- autres retraitements de consolidation	4	0	4
Total	-3 890	-710	-3 183

6.13.3 Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 72 353 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Entité	IDA sur déficits fiscaux non activé	IDA sur déficits fiscaux non activé
EUROPLASMA	28 595	46 972
INERTAM	10 230	8 909
FORGES DE TARBES	754	0
FORGES DE GERZAT	298	0
SATMA INDUSTRIES	15	0
CHO Power	13 920	13 633
CHOPEX	5 723	5 513
CHO Morcenx	8 591	8 546
Financière GEE	0	482
ECH	692	379
CHO LOCMINE	3	44
CHO TIPER	461	404
Total	69 283	84 882

Le déficit lié à Europlasma est en diminution du fait d'une révision du stock de déficits fiscaux.

6.14 Capitaux propres

6.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Europlasma est composé de 4 087 578 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Nombre d'actions ordinaires	4 087 578	70 324 154	-66 236 576
Nombre d'actions de préférences			
Total	4 087 578	70 324 154	-66 236 576

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Nombre d'action moyen	6 049 549 336	29 982 557	6 019 566 779

Le nombre d'action est impacté par le regroupement d'actions intervenu le 16 décembre 2022 : regroupement de 1 pour 10.000 (passage de 40 875 780 635 à 4 087 578 actions). Le nombre d'action moyen n'a pas été retraité pour en tenir compte.

Les mouvements intervenus sur le capital social en nombre d'actions sont les suivants :

	31/12/2021	Emission	Réduction de capital	Regroupement	31/12/2022
Nombre d'actions ordinaires - nominal 2€	70 324 154	391 073 719	-461 397 873		0
Nombre d'actions ordinaires - nominal 0,01 €		40 414 382 762	461 397 873	-40 875 780 635	
Nombre d'actions ordinaires - nominal 1€				4 087 578	4 087 578
dont Attribution gratuite d'actions		41 226			
dont conversion obligations		40 805 415 255			

Les variations de capital découlent :

- De la conversion de 1 845 OCA du contrat d'émission de BEOCABSA avec le fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 ayant donné lieu à l'émission de 40.805.415.255 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De l'émission de 41 226 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.
- D'une opération de regroupement d'action pour 40.871.693.057 actions ;

6.14.2 Actions en dilution

■ Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2022

	31/12/2022	31/12/2021	variation
Nombre d'actions à la clôture	4 087 578	70 324 154	-66 236 576
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>1 038 826</i>	<i>28 684 353</i>	<i>-27 645 527</i>
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	338 587	-338 587
- BSAR C	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9			0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14			0
- OCA BSA ZIGI Capital	2	20 000	-19 998
- BSA EHGOS FUND	43	428 571	-428 528
- OCA EHGOS FUND			0
- OCA GLOBAL TECH			0
- OCA T13			0
- BSA GFCO	1 038 781	5 000 000	-3 961 219
- OCA GFCO		22 897 195	-22 897 195
Nombre d'actions dilué à la clôture	5 126 404	99 008 507	-93 882 103
Taux de dilution	25,4%	40,8%	

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2022

	31/12/2022	31/12/2021	variation
Nombre d'action moyen	6 049 549 336	29 982 557	6 019 566 779
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	1 038 826	28 684 353	-27 645 527
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	338 587	-338 587
- BSAR C	0	0	0
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	0	0	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	0	0	0
- OCA BSA ZIGI Capital	2	20 000	-19 998
- BSA EHGO FUND	43	428 571	-428 528
- OCA EHGO FUND	0	0	0
- OCA GLOBAL TECH	0	0	0
- OCA T13	0	0	0
- BSA GFCO	1 038 781	5 000 000	-3 961 219
- OCA GFCO	0	22 897 195	-22 897 195
Nombre moyen d'action dilué	6 050 588 162	58 666 910	5 991 921 252
Taux de dilution	0,0%	95,7%	

6.14.3 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Ce plan permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2022 :

	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2021	Actions créées par le CA au cours de l'année 2022	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2022	Actions perdues au cours de l'année 2022	Actions attribuées au cours de l'année 2022	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2022
Plan de fidélité n°4	2	-2				
Plan 2020-2023	338 587	-41 224	0	-411 363	114 000	0
	338 589	-41 226	0	-411 363	114 000	0

Compte tenu des mouvements intervenus en 2022 sur le capital (réduction de capital et regroupement d'actions), l'intégralité des actions gratuites en cours ont été perdues. Ainsi, aucune charge n'a été comptabilisée en 2022.

Les montants comptabilisés au titre des attributions gratuites d'actions au cours de la période sont les suivants :

en K€	En capitaux propres au 31/12/2021	En charge en 2022	En capitaux propres au 31/12/2022
En résultat et report à nouveau	-3 524	0	-3 524
En réserves	3 524	0	3 524

Le Groupe valorise les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

6.14.4 Intérêts minoritaires

	31/12/2021	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	31/12/2022
CHO Locmine	-88	0	100	0	0	12
CHO Tiper	-807	0	53	0	0	-754
FIG	19	0	21	-39	0	0
Total	-877	0	173	-39	0	-743

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- Les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- Le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

▪ Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15. Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance. Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15. Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement improbable qu'il y ait un ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme

Au 31 décembre 2022, comme lors des exercices précédents, le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements. Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats.

Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

▪ Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés (produits constatés d'avance).

▪ Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Production vendue de biens	9 321	5 363	887	8 434
Production vendue de services	5 198	0	8 917	-3 719
Total	14 520	5 363	9 804	4 716

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Europe	10 162	1 080	9 804	358
Amérique	2 881	2 806	0	2 881
Asie	1 473	1 473	0	1 473
Afrique	3	3	0	3
Total	14 520	5 363	9 804	4 715

Le chiffre d'affaires consolidé 2022 s'établit à 14 520 K€ contre 9 804€ en 2021. Cette progression de 4 716 K€ (48%) est expliquée :

- D'une part par l'entrée dans le périmètre de Satma Industries (Chiffre d'affaires de 5 363 K€)
- D'autre part par l'intégration sur 12 mois des Forges de Tarbes (Chiffre d'affaires de 4 028 K€ sur 12 mois en comparaison de 886 K€ sur 6 mois en 2021)
- Et enfin par la forte diminution du secteur amiante (Chiffre d'affaires de 4 009 K€ en 2022 contre 8 076 K€ en 2021)

7.2 Autres produits d'exploitation

■ Principes comptables liés aux subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

▪ Evolution des autres produits d'exploitation

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Production immobilisée	370	299	1 433	-1 063
Production stockée	154	1 542	317	-163
Subventions d'exploitation	274	3	47	228
Autres produits	129	1	10	120
Transferts de charges d'exploitation	46	14	211	-164
Total	974	1 860	2 017	-1 043

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée pour 370 K€ (1 433 K€ en 2021), principalement le projet Gerzat pour 290 K€ ;
- De la production stockée ;
- Des subventions d'investissement accordées correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche ;
- De transferts de charge en diminution car comprenait en 2021 les remboursements d'indemnités journalières.

7.3 Achats consommés et charges externes

▪ Achats consommés

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Achat m.p., fournir. & aut. appro.	-5 014	-3 472	-1 650	-3 363
Var. stocks mp, fournir. & autres appro.	46	42	-101	147
Variation stocks de marchandises	0	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0	0
Autres achats	-4 210	-1 389	-4 416	205
Achats de marchandises	0	0	0	0
	0			
Total	-9 178	-4 818	-6 167	-3 011

Les achats consommés sont en hausse en lien avec la variation de périmètre Forges de Gerzat et Satma Industries. Les autres achats incluent notamment les travaux de sous-traitance, l'énergie et le matériel.

▪ Charges externes

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Locations et charges locatives	-606	-126	-274	-332
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-2 377	-300	-1 781	-596
Autres charges externes	-3 504	-700	-3 621	117
Total	-6 487	-1 126	-5 676	-812

Les charges externes sont stables, notamment car l'effet variation de périmètre compense la diminution liée au montant important en 2021 des charges liées aux opérations de financement.

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Cadres	47	6	41	6
Agents de maîtrise et techniciens	79	32	47	32
Employés	28	0	38	-10
Ouvriers	33	21	0	33
Personnel mis à la disposition de l'ent.				
Total	187	59	127	62

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Rémunérations du personnel	-7 709	-1 658	-6 032	-1 676
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 204	-851	-2 280	-924
Autres charges de personnel	-166	-16	-550	384
Participation des salariés	0		0	0
Total	-11 080	-2 525	-8 863	-2 217

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1- Effectif moyen par catégorie d'employés), par une charge liée aux actions gratuites de 399 K€ en 2021 (0 en 2022) et l'effet de la variation de périmètre avec Tarbes sur 12 mois, Satma Industries et Les Forges de Gerzat.

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2022	dont Satma Industries et Forges de Gerzat	2021	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-4 950	-1 122	-2 459	-2 491
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-80	0	-29	-51
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	841	0	203	637
Dotations nettes aux engagements de retraite	-152	-23	-148	-4
Dotations nettes aux charges à répartir	-18	0	0	-18
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	116	0	125	-10
Total	-4 244	-1 145	-2 308	-1 936

L'évolution des dotations s'explique principalement par la variation de périmètre, notamment en lien avec l'amortissement des actifs consécutifs à l'entrée de Satma Industries (amortissement de 1 098 K€) et des Forges de Tarbes (amortissement de 656 K€).

7.6 Taxes

	2022	2021	Variation
Impôts et taxes sur rémunérations	-87	-13	-73
Autres impôts et taxes	-317	-283	-34
Total	-404	-296	-108

Les impôts et taxes, comme en 2021, sont principalement composés des impôts fonciers (taxe foncière et Contribution Foncière des Entreprises). L'augmentation des impôts assis sur les rémunérations est liée à la variation de périmètre.

7.7 Autres charges et produits opérationnels non récurrents

	2022	2021	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-404	1	-405
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	20	21	-1
Autres charges non courantes	-396	-465	70
Autres produits non courants	8 494	5 581	2 913
Dépréciations et provisions	0	0	0
Total	7 715	5 138	2 577

En 2021, on retrouvait principalement la comptabilisation du Badwill lié à l'acquisition du site de Tarbes pour un montant de 5.491 K€.

En 2022, on retrouve la comptabilisation du Badwill lié à l'acquisition du site de Satma Industries pour un montant de 7 909 K€ comme expliqué en note 5.2

On retrouve également 349 K€ de produits sur exercice antérieur, principalement 310 K€ de dette fiscale finalement dégrévée, et 290 K€ de production immobilisée projet Gerzat passée en perte.

7.8 Résultat financier

■ Méthodes et estimations

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

Les estimations et méthodes de reconnaissance des produits et charges financiers sont expliqués en lien avec la note sur les dettes financières.

■ Tableau comparatif du résultat financier

	2022	2021	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	8	2	6
Coût de l'endettement financier brut	-5 657	-6 274	617
Coût de l'endettement financier net	-5 650	-6 273	623
Perte et gains de change	-14	69	-84
Dépréciations nettes d'actifs financiers	-2 034	48	-2 082
Autres charges financières	0	-621	621
Autres produits financiers	49	692	-643
Résultat financier	-7 649	-6 084	-2 189

Le coût de l'endettement financier net est principalement constitué de :

- La charge d'évaluation à la juste valeur liée au financement pour -4 842 K€
- La charge d'intérêt en lien avec les contrats de location et contrat de crédit-bail pour -469 K€
- La charge d'intérêt en lien avec le financement EPF de 14,4 m€ pour -295 K€

Les dépréciations nettes d'actif financier concernent la créance Field et la situation nette négative Field pour -2 034 K€ (voir note 5.3)

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

■ Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2022	2021	Variation
Impôts différés	259	344	344
Impôt exigible	-18	-45	-45
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0	0
Carry-back	0	0	0
Total	241	299	299

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices. Le détail de l'impôt différé est présenté en note 6.13

■ Preuve d'impôts

	2022	2021
Résultat net (100%)	-15 751	-12 675
Charge d'impôt	241	299
Résultat net taxable	-15 992	-12 974
Taux d'impôt normal	25,00%	26,50%
écart sur différence de taux	0	-22
Charge d'impôt théorique (A)	3 998	3 416
Différences temporaires	179	1 996
Diff permanente CVAE	-45	-46
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	3 775	25 264
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	3 909	27 214
Incidence des écritures de conso. (C)	0	-104
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	-71	82
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice	-7 244	-30 582
Activation de reports déficitaires	0	271
Limitation des impôts différés	-350	0
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-7 666	-30 228
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	241	299
Charge d'impôt réelle comptabilisée	241	299

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 700	613
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	0	0
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	1 708	1 412
Total	3 408	2 025

Le nantissement d'actif financiers en garantie d'emprunt pour 1 700 K€ porte sur le nantissement des brevets Europlasma, en garantie du prêt public accordé par la région Nouvelle Aquitaine (Voir Note 1 – Activité du groupe europlasma et faits marquants 2022).

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des deux usines situées à Morcenx :

- Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site ;
- Engagement de mise en sécurité des sites pour 350 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

En 2021, il y avait également la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI, pouvant s'imputer sur la dernière tranche de paiement (613 K€). Cet engagement a disparu avec l'accord conclu avec CMI en 2022.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 3 secteurs. Le découpage de ces 3 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 3 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- **Solutions Plasma (Europlasma Industries)**

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2022 aux entités légales Europlasma SA, ECH (filiale Chinoise), SCI G et FIELD.

- **Déchets dangereux (Inertam)**

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2022 à l'entité légale Inertam SAS.

- **Décarbonation**

L'activité décarbonation correspond à une prestation de transformation de déchets d'Activité Economique (DAE) en Combustibles Solides de Récupération (CSR) et à sa valorisation. Ce secteur correspond en 2022 aux entités légales CHO Locminé SAS, CHO Power SAS, CHOPEX SAS, CHO Tiper SAS, CHO Morcenx SAS.

- **Industries**

L'activité Industries correspond à la fabrication de corps creux et de feuilles d'aluminium anodisées. Ce secteur correspond en 2022 aux entités Les Forges de Tarbes, Les Forges de Gerzat et Satma Industries.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la *note 7.1-Chiffre d'affaires*. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

31/12/2022	Solutions Plasma	Déchets dangereux	Industries	Décarbonation	Total
Goodwill	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	107	58	0	2	167
Immobilisations corporelles	2 567	5 313	18 819	2 360	29 060
Autres actifs non courants	571	3 368	2 138	2 366	8 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	356	208	1 767	81	2 412
Total Actif	4 593	12 320	31 025	6 734	54 673
CA	327	4 009	9 391	793	14 520
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	149	-2 393	-1 657	-344	-4 244
Résultat opérationnel	-5 426	-4 522	2 647	-1 041	-8 343
EBITDA	-5 557	-2 036	-3 315	-932	-11 840
Résultat net	-11 823	-5 525	2 854	-1 257	-15 751
Intérêt minoritaires	-21	0	0	-153	-173
Résultat part groupe	-11 843	-5 525	2 854	-1 410	-15 924

31/12/2021 (sectorisation proforma)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Industries	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	141	24	0	3	168
Immobilisations corporelles	2 696	5 813	7 823	2 818	19 150
Autres actifs non courants	1 394	3 363	444	2 558	7 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 228	282	833	134	2 478
Total Actif	8 930	12 413	11 688	7 409	40 440
CA	210	8 076	886	632	9 804
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	417	-2 739	-736	750	-2 308
Résultat opérationnel	-5 616	-3 730	4 157	-1 250	-6 439
EBITDA	-6 484	-1 019	-598	-2 029	-10 131
Résultat net	-12 060	-3 976	4 460	-1 099	-12 675
Intérêt minoritaires	1	0	0	1	2
Résultat part groupe	-12 059	-3 976	4 460	-1 098	-12 673

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les parties liées sont constituées des sociétés mises en équivalence (Field).

Les transactions et soldes avec les parties liées sont les suivants :

	2022	2021
Ventes	0	46
Achats	0	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	2	30
Créances avec parties liées	1 510	1 186
Dettes avec parties liées	0	0
Garanties données aux parties liées	0	0
Garanties reçues des parties liées	0	0

Les créances correspondent aux créances avec les filiales Field mises en équivalence avant dépréciation.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants comptabilisées en charge au cours de l'année 2022 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2022	Montants versés en 2021
Jetons de présence	80	120
Autres rémunérations		
Total	80	120

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2022	Montants versés en 2021
Avantages du personnel à court terme	240	241
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	0	62
Total	240	303

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2022	Au titre du contrôle légal (1)	Au titre des SACC (2)	2021
Pwc	85	45	130	72	75	147
Deixis	121	23	144	128	38	166
E&Y	3	0	3	22	0	22
Total	209	68	277	222	113	335

(1) Contrôle légal : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

(2) SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

NOTE 13. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Opérations sur capital et désendettement du Groupe

- Mise en place d'un nouveau financement obligataire et attribution gratuite de BSA**

En date du 23 mars 2023, Europlasma a annoncé la signature d'un accord de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 15 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « OCEANE-BSA »), au profit du fonds Environmental Performance Financing, ainsi que l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 lesquels ont été admis à la cotation sur Euronext Growth.

Ce nouveau programme de financement a pour objectif de permettre à la Société de doter sa filiale Les Forges de Tarbes des moyens financiers nécessaires à l'accélération de sa production de corps creux et à l'intégration de nouvelles étapes de production d'obus de 155mm au cours des 36 prochains mois en vue de répondre à la demande croissante en matière de production de munitions de gros calibre.

Cette évolution fait suite à l'autorisation reçue du Ministère de la Défense pour exporter des corps creux produits par Les Forges de Tarbes et utilisés dans la fabrication des obus de 155mm et s'inscrit dans la volonté d'un rétablissement de la souveraineté industrielle nationale et européenne du secteur. La montée en cadence sera accompagnée par l'intégration de nouvelles étapes de production rentrant dans la fabrication d'obus de 155mm, là où les capacités de sourcing sont déjà saturées. Cette montée en puissance permettra d'augmenter la capacité industrielle du site de Tarbes plus rapidement, dans l'optique d'absorber des pics de production pouvant aller jusqu'à 160.000 pièces par an dès 2025.

Les fonds issus de ce programme seront majoritairement alloués à (i) l'achat et la mise en place de machines de production, notamment pour accélérer l'usinage ou encore automatiser l'ogivage, et de matériel spécifique pour garantir la réalisation des activités sensibles au sein du site de Tarbes et optimiser certains postes ; (ii) des travaux de génie civil ; et (iii) la constitution d'un stock stratégique de matière première afin d'assurer une production en continu.

La Société estime que ces sources de financement permettront ainsi de couvrir les besoins pour le déploiement industriel de la filiale Les Forges de Tarbes jusqu'au 31 mars 2026.

- Augmentation de capital de 1,5M€ au profit de EPF**

En vertu des caractéristiques du financement en dette mis en place en octobre 2022 pour un montant maximum de 14,4 M€ auprès de la société ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »), à la suite de sa demande de remboursement partiel, le Conseil d'administration d'Europlasma, a décidé de procéder au remboursement d'1,5 million d'euros d'emprunt par compensation de créance en actions. A ce titre, 1,5 million d'actions nouvelles ont été souscrites au pair, soit 1€ par action.

Cette opération a permis au Groupe de se désendetter partiellement et de préserver sa capacité de financement pour continuer à déployer sa stratégie de développement, notamment dans le cadre de l'analyse en cours d'opportunités d'investissements stratégiques.

- **Augmentation de capital de 1,4M€ au profit de GCFO 11**

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « Bons d'Emission ») d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « OCABSA ») conclu le 16 avril 2021, 5.000.000 de BSA avaient été émis au profit de Global Corporate Finance Opportunities 11, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 ») lors du tirage de la première tranche.

Or, en vertu de ce contrat d'émission, en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO 11 a droit peut être majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

En date du 28 février 2023, l'intégralité des BSA, dont le nombre a été majoré à 14.193.040.0001 conformément aux termes contractuels, a été exercé par GCFO 11. L'exercice des BSA a donné lieu à l'émission de 1.419.804 actions souscrites au pair, soit 1 € par action, et intégralement libérées par compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société suite à la cession au profit de GCFO de la créance de prêt de 1.419.804 € détenue par le fonds EPF.

Cette opération s'est inscrite également dans l'objectif de désendetter le Groupe tout en préservant sa trésorerie.



Société Anonyme au capital de 9 125 940 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

